



PROCES-VERBAL PROVISOIRE

SOU MIS A D'EVENTUELLES CORRECTIONS

L'An deux mille vingt-deux et le lundi 04 avril à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis à la salle d'Honneur des Greniers du Roy sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le jeudi 24 mars 2022.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Daniel BOISARD, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Caroline VILLA, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Mme Corine BRINGUIER
Mme Brigitte BERTO a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

ÉTAIT ABSENT :

M. Jérôme NORTIER.

Mme Florence DELTORT a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24	Membre absent : 01 Pouvoirs : 04
---	---

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 07 mars 2022

FINANCES

1. Compte de Gestion 2021 – Budget Principal
2. Compte Administratif 2021 – Budget Principal
3. Vote des taux d'imposition 2022
4. Affectation du résultat 2021 – Budget Principal
5. Attribution dotation de compensation 2022
6. Conventions de mutualisation – Reversion entre la Commune et la CCVA
7. Budget Primitif 2022– Budget Principal
8. Budget Principal – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
9. Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Portage de Repas
10. Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Portage de Repas
11. Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Portage de Repas
12. Subventions aux associations 2022
13. Subvention 2022 à l'Association Espace Jeunes
14. Tarifs municipaux 2022
15. Créances éteintes – Budget Principal
16. Admissions en non-valeur – Budget Principal
17. Cession ancien Centre de Secours
18. SDEHG - Rénovation des appareils HS PL N° 555 – 1200 – 392 – 407 – 408 - 411 – 1320 – Dossier : 01BU0212
19. SDEHG – Rénovation de l'éclairage de la Place Saint-Jean suite à urbanisation – Dossier : 01AT0082

URBANISME

20. Pechnauquié III - Cession parcelle à la Société ESTIPHARM
21. Plan Local d'Urbanisme - Annulation de la délibération prescrivant la révision alléguée n°4 (Installation Hôtelière)

RESSOURCES HUMAINES

22. Mise en place d'un Comité Social Territorial commun

Questions diverses :

- Rendre-compte au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Adoption du Procès-Verbal en date du 07 mars 2022

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

1 - Finances - Compte de Gestion 2021 – Budget Principal

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Annexe n°1

Il s'agit de la comptabilité suivie par le Trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

En pièces jointes, le tableau des résultats cumulés. Le compte de gestion intégral est consultable en Mairie.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- Approuve le Compte de Gestion 2021 du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2 - Finances – Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Rapporteur : Georges CHEVALLIER

M. le Maire cède la présidence à M. Georges CHEVALLIER et quitte la séance.

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Maire étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point.

BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 582 970,24 €
012 - Charges de personnel	2 721 925,25 €
014 -Atténuations de produits	69 640,00 €
65 - Charges de gestion courante	1 025 284,55 €
66- Charges financières	117 769,81 €
67 - Charges exceptionnelles	44 562,60 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	12 262,20 €
042 -Opér.ordre Dotations amort.	317 684,28 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 892 098,93 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	2 671,56 €
70 - Produits des services	493 987,59 €
73 - Impôts et taxes	4 794 513,16 €
74 - Dotations et participations	1 239 246,28 €
75 - Autres prod de gestion courante	71 073,58 €
76 - Produits Financiers	29,48 €
77 - Produits exceptionnels	219 617,39 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	47 383,59 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 868 522,63 €

Résultat 2021	976 423,70
Résultat antérieur reporté 2020	488 789,64
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019 FONCTIONNEMENT	1 465 213,34

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2021	1 877 590,36 €
Déficit exercice 2020	527 660,45 €
Total Dépenses	2 405 250,81 €
Total Recettes	1 790 582,20 €
Résultat de l'exercice 2020	-614 668,61
RAR 2021 Dépenses : 383760€ Recettes : 449459€	65 699,00 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2020 INVESTISSEMENT	-548 969,61 €

Le compte administratif complet est consultable en Mairie.

DEBAT

Madame Caroline VILLA demande à quoi correspondent les 350 932.70 € de subventions d'investissement « annulées »

Il est indiqué que ce montant correspond essentiellement aux subventions de la place Saint-Jean qui n'ont pas été perçues puisque les travaux de la Place Saint Jean n'ont pas commencé. Cela se traduit également par une annulation en dépense. L'ensemble des opérations se retrouvent dans le BP 2022.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le vote de M. le Maire et moins six contre :

- Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Principal tel que présenté supra.

3 - Finances - Vote des taux d'imposition 2022

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le taux.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transféré en 2021 à la commune. Il indique également que cette année, la hausse des bases (décidée par l'Etat et qui a un impact sur le montant) sera de l'ordre de 3%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2021, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	49,95%	49,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	129,03%	129,03%

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- Décide de voter pour 2022 les taux suivants :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 49,95 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 129,03 %

DEBAT

Après le vote, Monsieur Michel SANTOUL souhaite revenir sur l'augmentation des bases.

Monsieur Georges CHEVALLIER confirme qu'il y a bien une augmentation des bases qui va se traduire par une augmentation du produit. Il rappelle que l'augmentation des bases n'est pas du ressort de la commune mais de l'Etat.

Monsieur Michel SANTOUL aborde le fait qu'il faudrait baisser la TEOM pour que le contribuable n'ait pas une augmentation de ses charges.

Monsieur le Maire rappelle que la TEOM est du ressort de la Communauté de Communes et qu'elle a été abaissée de 0,5 point en 2021. Il indique que la participation à DECOSET va augmenter de 93 000 € (10%) car il y a une augmentation des charges de fonctionnement. Il s'agit du syndicat qui gère le traitement des déchets. Un travail sur la redevance incitative est en cours et devrait permettre de réguler le montant du traitement.

Monsieur Michel SANTOUL demande pourquoi la facturation ne se ferait pas au poids ?

Monsieur le Maire indique que cette version a été proposée, mais qu'il y a un risque que les conteneurs soient remplis par les voisins et que le mécanisme de pesée n'est pas toujours fiable.

Monsieur Michel SANTOUL espère que la redevance incitative amène les usagers vers un tri incitatif.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et rappelle que des composteurs sont proposés à prix coûtant.

4 - Finances - Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Principal

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Chaque année, il est prévu une affectation de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. L'année suivante, en fonction du résultat définitif, cette affectation est réalisée au compte 1068 de manière budgétaire. Il s'agit de l'affectation du résultat qui permet de combler le déficit d'investissement (d'où l'importance d'avoir un excédent de fonctionnement). Pour 2022, il est proposé d'affecter 548 969.61 euros en investissement.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins six abstentions décide** :

- De procéder à l'affectation du résultat 2021 du Budget Principal ;
- De dire que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement

5 - Finances - Attribution dotation de compensation 2022

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Chaque année, la Communauté de Communes Val'Aïgo attribue une dotation de compensation liée à la fiscalité professionnelle unique aux communes. Pour l'année 2022, il n'y a aucun changement.

- Compensation 2021 : 1 128 399 euros
- Compensation 2022 : 1 128 399 euros

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins six abstentions décide** :

- De prendre acte du montant de la dotation de compensation pour 2022.

6 - Finances - Conventions mutualisation – Reversion entre la Commune et la CC Val'Aïgo

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2021. Vous trouverez ci-dessous les tableaux correspondants.

La Communauté de Communes Val'Aïgo devra donc verser à la Commune de Villemur la somme de 268 197 euros au titre de l'année 2021 et la commune de Villemur devra verser 292 845 euros à la Communauté de Communes. Au final, pour 2021, c'est la commune qui doit 24 648 euros à la Communauté de Communes. Pour mémoire, en 2020, c'était la CCVA qui avait versé environ 45 000 euros à la commune.

Le bilan 2021 est le suivant :

Mise à disposition de personnel de la commune de Villemur vers la Communauté de Communes

Service	Catégorie	Catégorie Professionnelle	Contrat	Villemur	CCVA	Syndicat
Assos/logistique	REF	C	T	0,90	0,10	
Assos/logistique	RPC	C	T	0,80	0,20	
Assos/logistique	CS	C	T	0,60	0,40	
Assos/logistique	AGDCE	C	EA	0,60	0,40	
Citoyenneté	REF	C	T	0,90	0,10	
Citoyenneté	RPC	B	T	0,90	0,10	
Citoyenneté	AG	C	CDD	0,95	0,50	
Dlpp, vie locale	RP	A	CDD	0,60	0,40	
VTA		B	CDD	0,70	0,30	
Dlvt Vie locale Citoyenneté	RP	C	T	0,80	0,20	
DST	RPC	A	T	0,50	0,50	
Ecoles	CS	C	T	0,70	0,30	
Ecoles	AG	C	T	0,95	0,50	
Ecoles	REF	C	T	0,90	0,10	
Enfance	RP	C	T	0,75	0,25	
Entretien	AG	C	T	0,95	0,50	
Entretien	REF	C	T	0,95	0,50	
Entretien	AG	C	CDD	0,95	0,50	
Finances	CS	B	T	0,80		0,20
Finances	CS	C	T	0,80		0,20
ST	CS	C	T	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,90	0,10	
ST	AG	C	NT	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,70	0,30	
ST	AG	C	T	0,50	0,50	
ST	AG	C	T	0,70	0,30	
ST	CS	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	AG	C	T	0,40	0,60	
ST	ST	C	T	0,40	0,60	
ST	REF	C	T	0,40	0,60	
Vacataire entretien		C		0,95	0,50	
Vaguemestre	AG	C	T	0,80	0,20	
				67,75	12,55	0,40

NB : 67,75 est le total pour la commune et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la commune.

Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes vers la commune de Villemur

Catégorie	Service	Statut	Catégorie Professionnelle	CCVA	Villemur	Autres communes	Autres	Syndicat
REF AP	PSE, Régies	T	C	0,50	0,50			
AG	Citoyenneté Assos	T	C	0,20	0,80			
RS	AG	CDD	B	0,70	0,30			
REF AP	Crèche / accueil mair	T	C	0,30	0,70			
RPC	DGS	T	A	0,50	0,50			
	attachée de dir	T	C	0,60	0,40			
RPC	Communication	CDD	B	0,60	0,40			
apprenti	Communication	CDD	C	0,50	0,50			
CS	MP	T	B	0,30	0,30	0,30	0,10	
apprenti	Finances	CDD	C	0,40	0,40			0,20
CS	Finances	T	B	0,80				0,20
	Finances	CDD	A	0,50	0,50			
AG	Portage	T	C	0,20	0,80			
AG	PSE	T	C	0,80	0,20			
RPC	PSE	T	A	0,70	0,30			
	RH	CDD	C	0,50	0,50			
RP	PTM	T	C	0,60				0,40
apprenti	Informatique	CDD	C	0,67	0,33			
RP	Informatique	T	C	0,34	0,33	0,34		
RP	SIG/Inf	CDD	B	0,60	0,40			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
PTM Accueil	PTM accueil	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	B	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AGDCE	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	CDD	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
AG	ST	T	C	0,70	0,30			
CS	ST	T	C	0,70	0,30			
RP	STA	T	C	0,60	0,40			
	ST	T	C	0,70	0,30			
				109,41	11,76			0,80

NB : 109,41 est le total pour la CCVA et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la CCVA.

Compte tenu de cette répartition appliquant les « tarifs » votés par la commune et la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Tarifs par jour

Catégorie A	180 €
Catégorie B	130 €
Catégorie C	95 €

Flux financier des créances	Montant
De Villemur vers CCVA	268 197€
De CCVA vers Villemur	292 845€
De CCVA vers « autres communes »	8 953€
De Villemur vers « autres communes »	
De CCVA vers syndicats	26 361€
De Villemur vers syndicats	10 331€

La régularisation financière est effectuée annuellement à N+1 au moment du vote du budget. Une délibération conjointe sera prise afin d'assurer une plus large transparence. Le tableau est remis à jour annuellement.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins six abstentions décide :**

- D'approuver le montant de la régularisation pour 2021 versée par la Commune de Villemur à la Communauté de Communes Val'Aigo dans le cadre de la mutualisation des services.

7 - Finances - Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022	
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 702 000,00 €
012 - Charges de personnel	2 892 845,00 €
014 -Atténuations de produits	69 100,00 €
65 - Charges de gestion courante	1 059 010,00 €
66- Charges financières	127 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	94 538,00 €
68 - Dotations provisions	300 515,00 €
022 -Dépenses imprévues	445 800,00 €
023 Virement à la section investissement	925 089,73 €
042 -Opér. ordre amortissement	168 252,27 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 784 150,00 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	7 700,00 €
70 - Produits des services	521 197,00 €
73 - Impôts et taxes	4 894 767,00 €
74 - Dotations et participations	1 275 240,00 €
75 - Autres prod de gestion courante	65 000,00 €
77- Produits exceptionnels	50 000,00 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	54 002,27 €
002 - Résultat reporté 2020	916 243,73 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	7 784 150,00 €

BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022	
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
21-Immobilisations corporelles	40 500,00 €
23-immobilisations en cours	10 920 760,00 €
10-Dotations fonds divers et réserves	25 001,12 €
16-Emprunts	575 000,00 €
45- Travaux PONT-GIRATOIRE VILLAUDRIC	6 000,00 €
040-Opérations d'ordre Txv régie+reprise	54 002,27 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 621 263,39 €
RESTES A REALISER DEPENSES	383 760,00
001- Solde d'exécution reporté 2020	614 668,61
TOTAL BP DEPENSES 2022	12 619 692,00 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
13-Subventions d'investissement	3 559 605,39 €
10-Dotations FCTVA+TAM+1068 548969.61	903 469,61 €
16-Emprunts	5 762 816,00 €
024-Produits de cessions	845 000,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	925 089,73 €
45- Travaux PONT-GIRATOIRE VILLAUDRIC	6 000,00 €
040-Opérations d'ordre dot amortissement	168 252,27 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	12 170 233,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	449 459,00
TOTAL BP RECETTES 2022	12 619 692,00 €

Le plan Pluriannuel d'Investissement est également présenté au Conseil. Ce plan est un document d'orientation qui doit être « questionné » chaque année. L'intégralité de la dépense du groupe scolaire est intégrée en dépense et recette d'investissement. Il s'agit de mobiliser les emprunts et prêts relais au plus tôt afin de bénéficier des taux d'intérêts les plus bas possible et de mobiliser la part d'excédent de fonctionnement qui a été constituée à cet effet.

DEBAT

Madame Caroline VILLA fait remarquer qu'il y a une charge importante sur le budget des deux emprunts, l'un à long terme et l'autre en préfinancement de TVA, pour le groupe scolaire. Sachant que le coût des matériaux risque d'augmenter, n'est-ce pas un risque pour la commune ? La commune a-t-elle la capacité de supporter l'emprunt ?

Monsieur le Maire précise que plus de 70 000 € sont à percevoir de la DGF.

Madame Caroline VILLA revient sur la hausse des coûts des matériaux qui présente un risque car les familles pourraient ne pas s'installer comme prévu sur la commune et de fait les prévisions ne seraient pas à la hauteur.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt est couvert par la hausse mécanique des bases (190 000 euros entre 2021 et 2022) et que la création d'un nouveau groupe scolaire est obligatoire dans le cadre du PPRI et afin de permettre l'implantation du nouveau collège.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins six contre, décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2022 tel que présenté au niveau du chapitre pour le Fonctionnement et chapitre et opérations pour l'investissement.

8 - Finances - Budget Principal – Subvention de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2022, il convient de procéder au virement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € sur le compte 657362.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité :**

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée supra.

9 - Finances - Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe Portage de Repas

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Annexe n° 2

Il s'agit de la comptabilité suivie par le Trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif. En pièce jointe, le tableau des résultats cumulés. Le compte de gestion intégral est consultable en Mairie.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité, décide :**

- D'approuver le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

10 - Finances - Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Portage de Repas

Rapporteur : Georges CHEVALLIER

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Georges CHEVALLIER et quitte la séance.

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Maire étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point.

Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint, délégué aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 et soumet à son approbation le compte administratif du budget Portage de Repas dont les résultats sont repris dans le tableau ci-après,

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

BUDGET SERVICE PORTAGE-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2021	
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	87 455,38 €
012 - Charges de personnel	45 673,12 €
65 - Charges de gestion courante	0,00 €
67 - charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	133 128,50 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	125 646,98 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,52 €
77 - Autres produits	7 481,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	133 128,50 €
Résultat Année 2021	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture fin 2021	0,00 €

Le solde de ce budget est donc de « 0 ».

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins le vote de M. le Maire décide** :

- D'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Portage de Repas.

11 - Finances - Budget Primitif 2022 – Budget Annexe Portage de Repas

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

BUDGET SERVICE PORTAGE-BUDGET PRIMITIF 2022	
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	91 500,00 €
012 - Charges de personnel	46 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	200,00 €
67-Charges exceptionnelles	300,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	138 000,00 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	138 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	138 000,00 €

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité, décide** :

- D'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Portage de Repas, chapitre par chapitre.

12 - Finances - Subventions aux associations 2022

Rapporteur : Philippe VIGUIER

Annexe n° 3

Il s'agit de délibérer sur les subventions aux associations pour l'année 2022. Les montants des subventions aux associations sont votés un par un.

Les Conseillers Municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

Monsieur Philippe VIGUIER précise que la proposition des montants a été calculé comme suit :

- 1 activité + présence au forum = subvention totale
- En cas de non-participation au forum, 2 activités sont requises
- Pas d'activité = pas de subvention
- La part variable n'est attribuée que si l'activité a bien eu lieu.

Par activité, il est entendu une activité tournée vers le public et non interne à l'association.

Monsieur Philippe VIGUIER informe qu'à ce jour seule la part fixe est votée pour être versée et insiste sur le fait que la part variable ne sera perçue que si l'activité a eu lieu. Seule l'association LAS GROULOS LONGAGNOS va percevoir la totalité de la subvention car l'activité a eu lieu en début d'année.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le versement et le montant des subventions aux associations tel que présenté dans le tableau ci-joint ;
- De dire que les crédits sont prévus au BP 2022.

L'étude détaillée, initiée en 2020, permettant de recenser les associations, le nombre d'adhérents de la commune et extérieurs, le nombre d'enfants et de seniors par associations, les dépenses de la commune liées aux associations, a été poursuivie cette année.

Ce bilan permet de reconduire la décision de la Municipalité de catégoriser les associations et de conserver les règles pour l'attribution et le versement des subventions.

Certains élus n'ont pas pris part au vote car « Président ou Membre » d'une des associations concernées par le vote des subventions 2022 :

- M. Dominique MARIN « Comité des Fêtes du Terme »
- Mme Corine BRINGUIER, Mme Danielle FOLLEROT, M. Philippe VIGUIE « Comité des Fêtes de Magnanac »
- Mme Louise MICHARD « L'Usinotopie »

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité moins cinq absentions** :

- Approuve ligne par ligne les subventions telles que présentées dans le tableau ci-joint ;
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2022 ;
- Dit que ces subventions seront imputées sur le compte 6574 ;

13 - Finances - Subvention 2022 à l'Association Espace Jeunes

Rapporteur : Daniel BOISARD

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel BOISARD qui propose de verser comme chaque année une subvention à l'Association « Espace Jeunes ». En-effet, cette association disposant de personnel, il est important de ne pas la mettre en difficulté financière.

Il propose de verser à cette association une subvention au titre de l'année 2022 d'un montant de 385 000 euros contre 380 000 en 2021.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le versement et le montant de la subvention citée supra à l'Association Espace Jeunes ;*
- *Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022 ;*
- *Dit que cette subvention sera imputée sur le compte 657443 ;*

14 - Finances - Tarifs municipaux 2022

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Annexe n° 4

Comme chaque année il revient au conseil municipal de fixer l'ensemble des tarifs susceptibles d'être appliqués sur la commune dans les divers domaines dont elle a la compétence. Il s'agit de remettre à jour certains tarifs.

Il s'agit de se prononcer sur les nouveaux tarifs municipaux. Les tarifs n'évoluent pas. Seules les cautions sont modifiées. Dans la caution « ménage » il est intégré la dépose des affichages pour les manifestations.

Après avis de la Commission Finances en date du 23 mars 2022 ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver l'ensemble des tarifs municipaux tels que présentés dans le tableau ci-joint ;*
- *De dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2022.*

15 - Finances – Créances éteintes – Budget Principal

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire expose que la Commune étant dans l'impossibilité de recouvrer les montants correspondants aux titres spécifiés dans le tableau ci-dessous, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'allocation en pertes sur créances irrécouvrables-créances éteintes dans le compte 6542.

17 - Cession ancien Centre de Secours

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

La commune a mis à la vente certains bâtiments communaux. L'ensemble des agences de la commune ont été consultées sans exclusivité et les acquéreurs potentiels pouvaient également contacter directement la Mairie.

Après vérification des offres et de la faisabilité des projets, vous trouverez ci-dessous :

- Deux projets concernant l'ancienne caserne (18 projets présentés, proposition du bureau municipal).

Intentions d'achat de l'ancien Centre de Secours :

N° Offre	Nom	Date de réception	Projet	Financement
9	M. Maxime CASSAGNE-CORMY Toulouse	08/03/2022	1 appart -> résidence principale 2 apparts -> location dont un appartement avec un garage Restant des garages pour stockage voitures de collections ainsi qu'un espace d'entraînement BMX	157 500 € net vendeur Apport : 63 000 € Emprunt : 200 000 €
06	M. Jérôme ROY M. Sébastien ANTUNES 15 rue du Colonel Toussaint 31500 TOULOUSE Agence Elu Domicile	25/02/2022	RdC : 5 garages en location à des artisans dont un pour un usage commercial (brocante-tapisserie sur meuble pour Mme Roy Eve) Etage : 2 appartements de 70m ² + 1 appartement 120m ²	157 500 € net vendeur Apport : 55 000 € Emprunt : 250 000 €

Monsieur le Maire précise que les services municipaux ont vérifié la solvabilité financière et la capacité du projet sans prise en compte des noms.

DEBAT

Monsieur Patrice BRAGAGNOLO s'interroge sur le nombre de projets qui est de 18 et que seul 2 sont présentés, est ce que se sont les seuls à avoir fait une offre au prix et les autres en dessous ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Michel SANTOUL demande si un dentiste avait proposé son projet.

Monsieur le Maire indique que son offre était à 120 000 €, les services administratifs l'ont contacté, mais il souhaitait maintenir son offre à 120 000 euros.

Monsieur Daniel REGIS demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

Le vote a lieu à bulletin secret,
Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Proposition n°6 : 06
Proposition n°9 : 14
Bulletins blancs : 09

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à la majorité décide** :

- De valider la cession de l'ancien Centre de Secours à Monsieur Maxime CASSAGNE-CORMY au prix de 157 500 euros net vendeur ;
- Dit que le Notaire chargé de rédiger l'acte de cession est Maître CATALA

18 - Finances : SDEHG - Rénovation des appareils HS PL N° 555 – 1200 – 392 – 407 – 408 – 411 - 1320 – Dossier 01 BU 0212

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 21 décembre 2021 concernant la rénovation des appareils HS PL N° 555 – 1200 – 392 – 407 – 408 – 411 – 1320, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération – Dossier 01 BU 0212.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 64%, soit 253 euros / an.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 475 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	3 746 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	4 163 €
Total :	9 384 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- D'approuver le projet présenté ;
- De Décider de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

19 - Finances : SDEHG - Rénovation de l'éclairage de la Place Saint-Jean suite à urbanisation – Dossier 01 AT 0082

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 03 septembre 2021 concernant la rénovation de l'éclairage de la Place Saint-Jean suite à urbanisation, le SDEHG a réalisé l'opération (01 AT 0082) :

- Dépose des appareils sur façade 219, 220, 1399 à 1403 et ensembles doubles 1404 à 1409. Fourniture et pose de 7 appareils sur façade, type « déco » avec réflecteur et lampe LED 30 W Bi-puissance, T 3000 K, identiques à ceux de la place du Souvenir et 19 W pour les PL 1402-1403, fourniture et pose de 3 ensembles avec mâts 6 mètres, avec double crosse en top et appareils type « déco » 30 W, LED.
- Depuis le dernier candélabre double côté caserne (1405-1404), extension souterraine jusqu'à un coffret EP secondaire, à encastrer dans le muret pour reprise du réseau de la place.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.
- Le projet devra respecter l'arrêté du 27/12/2018.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 86%, soit 1 226 euros / an.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	5 945 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	15 099 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	16 780 €
Total :	37 824 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six abstentions :

- *D'approuver le projet présenté ;*
- *De décider par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement – autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.*

20 - Urbanisme - Pechnauquié III – Cession parcelle ZA 185 – Société ESTIPHARM –

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Annexe n° 5

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société ESTIPHARM est intéressée par l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 178 m² afin d'y implanter un local commercial (bâtiment dédié à la vente de produits d'hygiène et de beauté). Pour rappel, sur la zone de Pechnauquié 3, les terrains d'entrée de zone sont sur la commune de Villemur et le fond des parcelles est toujours propriété de la commune. Le reste des parcelles appartient à la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Le prix de cession est de 50 € HT le m² (8 900 euros)

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Un plan de division est joint en annexe.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins deux abstentions, décide :

- De valider la délibération sur la cession dans les conditions décrites supra ;
- De mandater Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

21 - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme – Retrait de la délibération prescrivant la révision alléguée n°4 (Installation hôtelière)

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé lors de la réunion du 15 décembre 2021, la prescription et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation de la révision alléguée n°4.

Pour rappel, cette révision avait pour objet d'étendre la zone NT située à Magnanac, château de Lagarrigue afin d'y construire environ 50 chambres hôtelières dans la continuité de celles existant déjà.

Le porteur du projet ayant renoncé, dans l'immédiat, à cette opération, il s'agit maintenant d'annuler la délibération correspondante, n°2021/129.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Décide l'annulation de la délibération n°2021/129 prescrivant la Révision alléguée n°4 ;

22 - Ressources Humaines : Mise en place d'un Comité Social Territorial commun

Rapporteur : Jean-Marc DUMOULIN

La CCVA, les communes de Villemur-sur-Tarn, Bessières, Layrac-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn et le CIAS ont décidé de mettre en place un Comité Technique Commun, en application des dispositions législatives.

Or, à compter des élections professionnelles 2022, qui auront lieu le 8 décembre 2022 (arrêté NOR : TFPF2204780A du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique), le comité technique disparaît pour être remplacé par le COMITE SOCIAL TERRITORIAL.

Dès lors, il convient de délibérer à nouveau afin de prendre en compte le nouveau nom de ce comité. Pour rappel, il s'agit d'un comité auquel siège des représentants élus et des représentants des salariés travaillant pour le compte des collectivités.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau, afin de mettre en place un comité social territorial (qui est issu de la fusion du CT et du CHSCT, et qui les remplacent).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, décide :

- La création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la communauté de communes Val'Aïgo, la commune de Villemur-sur-Tarn, la commune de Layrac-sur-Tarn, la commune de Mirepoix-sur-Tarn, la commune de Bessières et le CIAS Val'Aïgo.
- De placer ce comité social commun auprès de la Communauté de Communes Val'Aïgo.
- D'informer Madame la Présidente de Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial.

QUESTIONS DIVERSES

Rendre-compte au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

Date	N° Arrêté	Objet
21/02/2022	2022/CG/00003	Cession véhicule Renault Scénic de 2001 avec 269266 kilomètres au compteur au prix supérieur de l'expertise soit 451 euros
28/02/2022	2022/CG/00004	Cession véhicule Ford Transit de 2000 avec 196936 kilomètres au compteur au prix supérieur de l'expertise soit 1030 euros.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- Prend acte du compte-rendu ci-dessus présenté ;
- Déclare n'avoir aucune observation à formuler.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant posée, la séance est clôturée à 20h37

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 04 AVRIL 2022

ANNEXES

Point 1

Compte de Gestion 2021 – Budget Principal

Annexe n°1 – Compte de Gestion

Point 9

Compte de Gestion 2021 – Budget annexe Portage de Repas

Annexe n°2 – Compte de Gestion 2021

Point 12

Subventions aux associations

Annexe n°3 – Tableau

Point 14

Tarifs municipaux 2022

Annexe n°4 – Tableau

Point 20

Pechnauquié III – Cession parcelle ZA 185 – Société ESTIPHARM

Annexe n°5 – Plan de division

Annexe 1 - POINT N°1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC GRENADE
N° CODIQUE 031012
Date Edition : 15/02/2022

IDENTIFIANT BUDGET 42000
N° de SIRET 21310584400012

VILLEMUR SUR TARN - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Christine CADRET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 15/02/2022

031012 SGC GRENADE

Population 6058
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 32</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	46
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 47</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 91</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	92

Résultats budgétaires de l'exercice

42000 - VILLEMUR SUR TARN -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 182 335,00	7 086 455,00	11 268 790,00
Titres de recette émis (b)	1 801 398,30	6 919 883,03	8 721 281,33
Réductions de titres (c)	10 816,10	51 360,40	62 176,50
Recettes nettes (d = b - c)	1 790 582,20	6 868 522,63	8 659 104,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 182 335,00	7 086 455,00	11 268 790,00
Mandats émis (f)	1 877 590,36	5 981 630,10	7 859 220,46
Annulations de mandats (g)		89 531,17	89 531,17
Depenses nettes (h = f - g)	1 877 590,36	5 892 098,93	7 769 689,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		976 423,70	889 415,54
(h - d) Déficit	87 008,16		

Annexe 2 - POINT 9

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC GRENADÉ
N° CODIQUE 031012
Date Edition : 07/02/2022

IDENTIFIANT BUDGET 42900
N° de SIRET 21310584400152

PORTAGE DE REPAS VILLEMUR - BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Christine CADRET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 07/02/2022

031012 SGC GRENADÉ

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 40</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	41

Résultats budgétaires de l'exercice

42900 - PORTAGE DE REPAS VILLEMUR -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		139 000,00	139 000,00
Titres de recette émis (b)		153 258,61	153 258,61
Réductions de titres (c)		20 130,11	20 130,11
Recettes nettes (d = b - c)		133 128,50	133 128,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		139 000,00	139 000,00
Mandats émis (f)		141 280,03	141 280,03
Annulations de mandats (g)		8 151,53	8 151,53
Depenses nettes (h = f - g)		133 128,50	133 128,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42900 - PORTAGE DE REPAS VILLEMUR -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PORTAGE DE REPAS VILLEMUR - Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

Nom de l'association		Année 2021			Année 2022			Manifestions organisées et/ou prévues
COOPERATIVES SCOLAIRES		Suvention demandée en 2021	Subvention Part Fixe		Suvention demandée en 2022	Subvention Part fixe		
ECOLE (M.BREGEON)	Coopérative école élémentaire Michelet	0 €	1 700 €		1 700 €	1 700 €		
ECOLE (Mme BROSILLE)	Ecole Maternelle Michelet & A.France	0 €	1 700 €		0 €	1 700 €		
ECOLE (Mme NOVAK)	Coopérative école élémentaire Anatole France	0 €	1 700 €		1 700 €	1 700 €		
COMITES DES FETES / FESTIVALS / EVENEMENTS		Suvention demandée en 2021	Subvention Part Fixe 1er semestre 10%	Subvention Part Exceptionnelle 90% si événement	Suvention demandée en 2022	Subvention Part Fixe 1er semestre 10%	Subvention Part Exceptionnelle 90% si événement	
C.F. MAGNANAC	Comité des Fêtes de Magnanac	1 500 €	125 €	1 125 €	1 500 €	125 €	1 125 €	Fête locale le 09, 10 et 11/09/22
C.F. FILHOLS	Association Chapaïres et Truffandiers	1 000 €	85 €	765 €	1 000 €	85 €	765 €	Fête locale le 01,02 et 03/07/22
C.F. LE TERME	Comité des Fêtes du Terme	0 €	146 €	1 319 €	2 000 €	146 €	1 319 €	Vide grenier le 08/05/22, Fête locale le 24,25 et 26/06/22
EXPO AUTO	Villemur Passions Mécaniques	300 €	19 €	171 €	400 €	19 €	171 €	24ème Rassemblement des Belles Mécaniques le 22/05/22
CHORALE	Association de chant coral "La clé des chants"	600 €	57 €	513 €	600 €	57 €	513 €	
FESTIVAL	Association Festival Vas Jouer Dehors	2 000 €	89 €	804 €	2 000 €	89 €	804 €	Festival Sayrac va jouer dehors 26 et 27/08/22
ASSOCIATIONS AVEC - de 500 € de SUBVENTION		Suvention demandée en 2021	Subvention: 1 Part Fixe 1er semestre		Suvention demandée en 2022	Subvention: 1 Part Fixe 1er semestre		
AALSV	Association des Anciens de Labinal Safran Villemur	250 €	204 €		500 €	204 €		
APEL	Association Parents d'élèves Ste Famille	500 €	0 €		500 €	250 €		Kermesse et goûter de Noel
ARTS PLASTIQUES	Association d'atelier d'Arts Plastiques	550 €	476 €		500 €	476 €		Exposition Tour de Défense du 16/04 au 08/05/22
GYMNASTIQUE	Club Gymnastique Volontaire	450 €	357 €		450 €	357 €		
FNACA	Fédération des Anciens combattants d'Algérie	200 €	150 €		200 €	150 €		Commémorations
AVGFL	Association Villemur Gymnastique Féminine Libre	150 €	85 €		100 €	85 €		
PETANQUE	La Pétanque Sayracoise	500 €	315 €		500 €	315 €		Concours amicaux et challenges
PETANQUE	Association Sportive Villemurienne Pétanque	500 €	357 €		500 €	357 €		Concours officiel le 23/04/22
SOIE COULEUR	Soie et Couleurs	300 €	300 €		300 €	300 €		Exposition Bains Douches du 11 au 26/06/22
CYCLO LOISIR	Cyclo Loisir Villemurien	500 €	100 €		500 €	100 €		Randonnée cycliste ouverte à tous le 26/03/22
FITNESS CENTER	Association Fitness Center	1 500 €	150 €		500 €	250 €		
SCOUTS	Scouts Musulmans de France	1 000 €	128 €		1 000 €	128 €		
CEMA	Centre d'Enseignement Musical Alisson	11 660 €	400 €		12 250 €	400 €		
WUSHU	AMC Wushu	/	/		500 €	150 €		Portes ouvertes le 10 et 11/09/22

ANNEXE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Nom de l'association		Année 2021			Année 2022			Manifs assos	
		Suvention demandée en 2021	Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part Exceptionnelle 50% si évènement	Suvention demandée en 2022	Subvention Part Fixe 1er semestre 50%	Subvention Part Exceptionnelle 50% si évènement		
ASSOCIATIONS AVEC + de 500 € ET < 3500 € de SUBVENTION									
AVH	Association des Amis du Villemur Historique	1 500 €	583 €	583 €	1 500 €	583 €	583 €	Exposition patrimoine Tour de Défense du 30/07 au 25/09/22	
AVIRON	Association Sportive Villemurienne Aviron	4 000 €	1 713 €	1 713 €	4 000 €	1 713 €	1 713 €	Régates en septembre et Open Ergo en décembre	
JUDO	Association Sportive Villemurienne Judo	3 000 €	1 326 €	1 326 €	2 700 €	1 326 €	1 326 €	2 journées portes ouvertes annuelles dont une effectuée le 15/01/22	
SKI	Association Sportive Villemurienne Ski	1 800 €	897 €	897 €	1 900 €	897 €	897 €	Ateliers ski formes le 01/10/22 + sorties neige	
BASKET	Villemur Basket Club	2 600 €	1 300 €	1 300 €	2 600 €	1 300 €	1 300 €	Calendrier championnat	
ACCA	Association Communale de Chasse Agrée de Villemur	900 €	383 €	382 €	765 €	383 €	382 €	Brevet de Chasse sur lapins 04 et 05/02/22, collectes de déchets, Concours de Chiens d'Arrêt Challenge USOFFEC le 31/07/22	
CLUB CANIN	Club d'éducation canine de Villemur	2 500 €	829 €	829 €	2 500 €	829 €	829 €	Concours National de Ring 28,29 et 30/01/22	
APPMA	Association Agrée Pour Protection Milieu Aquatique	600 €	340 €	340 €	1 000 €	340 €	340 €		
PETANQUE	La Pétanque joyeuse Magnanaoise	1 000 €	404 €	404 €	1 200 €	404 €	404 €	Calendrier concours, soirée Bodega le 02/07/22	
ASPV	Association pour la Sauvegarde du Villemurois	1 300 €	685 €	684 €	1 300 €	685 €	684 €	Exposition patrimoine Tour de Défense du 30/07 au 25/09/22	
COURSE A PIED	Las Groulas Langagnas	0 €	0 €	0 €	1 200 €	600 €	600 €	Trail Nocturne des Rois le 15/01/22	
RUGBY	Les Mascagnols	/	/	/	2 600 €	0 €	0 €		
SANTE	Maison Sport Santé RESPIRE	/	/	/	2 300 €	0 €	0 €		
ASSOCIATIONS AVEC + de 3500 € de SUBVENTION									
E.MUSIQUE	Ecole de Musique de Villemur	25 000 €	12 325 €	12 325 €	25 000 €	12 325 €	12 325 €	Auditions le 22/05/22 et concert le 18/06/22	
RUGBY	Union Sportive Villemur Fronton (Rugby)	15 100 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	Calendrier championnat	
FOOTBALL	Association Sportive Villemurienne Football	9 800 €	4 165 €	4 165 €	8 300 €	4 150 €	4 150 €	Calendrier championnat	
TENNIS	Association Sportive Villemurienne Tennis	4 500 €	1 760 €	1 759 €	3 500 €	1 750 €	1 750 €	Calendrier tournois	
CYCLISME	Association Sportive Villemurienne Cyclisme	4 500 €	1 900 €	1 900 €	8 500 €	1 900 €	1 900 €	Course Mapei Classic le 26/02/22, Ronde Bessiérenne le 27/02/22, Course Mirepoix le 05/03/22	
USINOTOPIE	L'usinotopie "Fabriquant d'ailleurs"	9 500 €	4 500 €	4 500 €	10 000 €	4 500 €	4 500 €	Calendrier résidences	
TOTAUX		142 060 €	55 874 €	55 971 €	125 065 €	47 828 €	43 380 €		
TOTAL SUBVENTION 2021		111 845 €		91 208 €					
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021		8 155 €							
BUDGET TOTAL SUBVENTIONS 2021		120 000 €		140 000 €					

ANNEXE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Nom de l'association		Année 2021			Année 2022		Manifs assos
		Suvention demandée en 2021	Subvention 21		Suvention demandée en 2022	Subvention 22	
ASEM	Association Sayrac Entourettes Les Millets	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
ATHLETISME	Association Sportive Villemurienne Athlétisme	1 700 €	850 €	850 €	0 €	0 €	X
BVV	Les Bons Vivants Villemuriens	8 000 €	2 856 €	2 856 €	0 €	0 €	X
GRIMPETOUT	Association sportive Grimpetout	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
HENRI IV	Association Henri IV	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
SENEGAL	Association Kassumay (solidarité Sénégal)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
MISENTROUPE	La Misentroupe	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
COURSE A PIED	Association la Ronde de Villemur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
ATEV	Association Tarn Eau Vivante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
COLLEGE	Foyer Socio Educatif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
MOTO CLUB	Moto Club Villemurien	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
ARTS SACRES	Les Amis de l'Art Sacré	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BRODERIE	Les doigts d'or	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
DANSE	Studio Street and Fitness	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	X
ARTISTES/LIBERTE	Artistes en Liberté	5 000 €	300 €	2 700 €	0 €	0 €	X
NOSTRA TV	Nostra TV	1 000 €	0 €		0 €	0 €	X
BIFFINS OCCITANS	Association Les Biffins Occitans	1 300 €	15 €	135 €	0 €	0 €	X
COURS LANGUE	Le Français Trait d'Union	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
VILLESANSMUR	Association Villesansmur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K DANSE	Association K'Dance Villemur	3 000 €	661 €	660 €	?	0 €	X
TRICOPINES	Les Tricopines de Villemur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TRAIT D'UNION	Association des commerçants Trait d'Union	3 000 €	1 750 €	1 750 €	0 €	0 €	X
MJC	Maison des jeunes et de la culture de Villemur	8 000 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	X
VILL'HUMOUR	Collectif Vill'Humour intégré à la MJC	0 €	20 €	180 €	0 €	0 €	X
MUSIQUE VIGNE	Association Musique en Vigne	0 €	84 €	758 €	0 €	0 €	X
C.F. SAYRAC	Comité des Fêtes de Sayrac	0 €	87 €	778 €	0 €	0 €	X
MUSIQUE VIGNE	Association Musique en Vigne	0 €	84 €	758 €	0 €	0 €	X

Annexe 4 - POINT 14 - Tarifs municipaux 2022

1- Restauration scolaire

Repas – Tarif normal « Villemuriens »

Enfant	2.90 €
Adulte sur place	4.00 €

Repas – Tarif normal « Extérieurs »

Enfant	2.90 €
Adulte sur place	4.00 €

Etablissements publics	8.00 €
------------------------	--------

NB : les tarifs « cantine » seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

2- Divagation d'animaux

Forfait capture	65.00 €
Forfait de Garde (nuitée)	22.00 €
Transport par animal	30.00 €

3- Tarifs cimetièrè

Site Cinéraire

Type de concessions	Durée	
Columbarium	30 ans	320 €
Caves urnes	30 ans	320 €

Cimetières

Type de concessions	Durée	
Caveau 6 m ²	30 ans	580 €
	50 ans	800 €
Pleine terre 4 m ²	15 ans	228 €
	30 ans	394 €
	50 ans	570 €

Tarifs dépositaire

Dépositaire	Durée	
1 case	Les 3 premiers mois	35 € / mois
	A partir du 4 ^{ème} mois	65 € / mois

Vacations Pompes Funèbres

- pour le premier corps	24,00 €
- par corps supplémentaire	12,00 €

α

4- Portage des repas

- Tarif unique	8,87 € TTC 8,06 € HT TVA (10 %)
----------------	--

NB : les tarifs « Portage des repas » seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

5- Locations des salles

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS « VILLEMUR »

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.)		
Caution : 600 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	100 €	
Week-end (2 jours)	175 €	
Week-end (3 jours)	190 €	
Soirée de réveillon (2 jours)	400 €	200 €

Bernadou (180 pers.)		
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	250 €	
Week-end (2 jours)	300 €	
Week-end (3 jours)	350 €	
Soirée de réveillon (2 jours)	650 €	300 €

Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.) Salle de création (19 pers.)		
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	230 €	
Week-end (2 jours)	375 €	
Week-end (3 jours)	650 €	
La semaine	700 €	
Soirée de réveillon (2 jours)	800 €	400 €

Tour de Défense		
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	250 €	
Week-end (2 jours)	375 €	
Week-end (3 jours)	500 €	
La semaine	700 €	

Club House		
Caution : 500 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros	Particuliers	Associations <i>Adhérents uniquement</i>
1 jour		75 €
2 jours		150 €

Gymnase <i>(hors évènement sportif ou utilisation régulière)</i>		
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
1 jour		200 €
2 jours		250 €

Bains Douches		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution	Particuliers	Associations
Occupation de la salle		1 000 €
Occupation du site complet		1 000 €

Délibération de 2021

Village associatif Les Hortensias		
Cautions	Particuliers	Associations
Frais d'entretien		100 €
Dommages sur le bâtiment		800 €

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution : 1000 euros	Particuliers	Associations
1 jour	500 €	250 €
2 jours	1 000 €	500 €
3 jours	1 500 €	750 €
Soirée de réveillon (2 jours)	2 000 €	

Délibération de 2021

Location appartement « La Renaissance »		
Séjour Draps, serviettes et ménage inclus	Réservation directe auprès de l'O.T Hors frais de gestion ou de prestataires	Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus
Nuitée	75€ + taxe séjour	90€
Semaine <u>à partir de 7 nuits</u>	431€ + taxe de séjour	517€

Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS « EXTERIEURS »

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.)		
Caution : 600 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	200 €	50 €
Week-end (2 jours)	375 €	95 €
Week-end (3 jours)	600 €	145 €
Soirée de réveillon (2 jours)	750 €	290 €

Bernadou (180 pers.)		
Caution : 1000 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	450 €	120 €
Week-end (2 jours)	600 €	160 €
Week-end (3 jours)	750 €	200 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1000 €	385 €

Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.) Salle de création (19 pers)		
Caution : 1000 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	600 €	130 €
Week-end (2 jours)	800 €	210 €
Week-end (3 jours)	1000 €	255 €
La semaine	1200 €	315 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1200 €	560 €

Tour de Défense		
Caution : 1000 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	500 €	130 €
Week-end (2 jours)	750 €	210 €
Week-end (3 jours)	950 €	255 €
La semaine	1200 €	315 €

Club House		
Caution : 500 euros		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 100 euros	Particuliers	Associations <i>Adhérents uniquement</i>
1 jour		100 €
2 jours		200 €

Gymnase <i>(hors évènement sportif ou utilisation régulière)</i>		
Caution : 1000 euros Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros	Particuliers Tarifs	Associations Tarifs
1 jour		215 €
2 jours		390 €

Bains Douches		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution	Particuliers	Associations
Occupation de la salle		1 000 €
Occupation du site complet		

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »		
Nettoyage et dépose affichage des manifestations : 200 euros Caution : 1000 euros	Particuliers	Associations
1 jour	750 €	
2 jours	1 500 €	
3 jours	2 000 €	
Soirée de réveillon (2 jours)	2 500 €	

Délibération 2021

Location appartement « La Renaissance »		
Séjour Draps, serviettes et ménage inclus	Réservation directe auprès de l'O.T Hors frais de gestion ou de prestataires	Réservation auprès de la plateforme locative Frais de service et taxe de séjour inclus
Nuitée	75€ + taxe séjour	90€
Semaine à partir de 7 nuits	431€ + taxe de séjour	517€

Les réservations ne sont pas limitées à des jours précis. Possibilité de réserver n'importe quelle durée dans la mesure où le logement est disponible et le séjour peut débuter n'importe quel jour, même en semaine.

POUR RAPPEL

Tarifs location salles pour les cours particuliers ou des animations régulières (hors prêts associations)	
Salle de Bernadou (Château) <i>Pas de location à l'heure pour la grande salle</i> (1,5 H sur 4 semaines)	10 € / heure 60 € par mois
Greniers du Roy (musée, musique, projection) <i>Pas de location à l'heure pour les deux grandes salles</i> (1,5 H sur 4 semaines)	10 € / heure soit 60 € par mois
Salle des Fêtes (Magnanac, Le Terme, Sayrac) (1,5 H sur 4 semaines)	15 € / heure soit 90 € par mois

Tarifs expositions, manifestations organisées par la Mairie (toutes salles)	
Location de la salle	Néant
Chèques de caution	Néant

Tarifs vernissages (d/ le 02/10/2017)		
1 artiste	100 €	
Collectif d'artistes	Jusqu'à 5 artistes	150 €
	6 artistes et plus	200 €

Salle dite « Eiffel »	
Caution : 1000 euros Nettoyage : 200 euros	
Tarifs pour tournage cinématographique	500 € demi-journée
Tournages clips vidéos, séances photos (associations)	250 € / la journée
Etudiants, écoles et Universités, Professionnels de la recherche	Gratuit (sur présentation des justificatifs)

Tarifs pour mise à disposition de matériel (sous réserve de disponibilité)	
Caution dommage et nettoyage : 100 euros	
Lot de 10 tables	30 €
Lot de 50 chaises	40 €
Lot de 10 tables et 60 chaises	60 €
Forfait livraison (horaires ouverture Services Techniques)	50 €

Caution pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les associations utilisant la salle polyvalente de Bernadou	Caution
Mise à disposition sous conditions particulière suivante : • Montage/démontage par du personnel Mairie	500 €

Tarifs pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les manifestations des associations	Caution	Location
Mise à dispositions sous conditions particulières suivantes : • Utilisation par un professionnel • Montage/démontage par du personnel Mairie	500 €	200 €

6- Tarifs Spectacles

Catégorie 1 (Les plus importants et les moins nombreux)	
Tarif normal	13 €
Tarif 14 à 18 ans	7 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	7 €

Catégorie 2 (le plus souvent)	
Tarif normal	10 €
Tarif 14 à 18 ans	5 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	5 €

Représentation théâtrale	
Adultes	5 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	Gratuit

7- Médiathèque

TARIFS « VILLEMURIENS »	
Abonnement annuel adulte résidant ou exerçant une activité salariée sur la commune	Gratuit
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	Gratuit

TARIFS « EXTERIEURS »	
Abonnement annuel adulte	5 €
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA des communes voisines	Gratuit

En cas de perte ou dégradation grâve des articles empruntés, l'abonné sera redevable des amendes suivantes :

Livre	Prix d'achat librairie
CD	Prix d'achat fournisseur
Livre CD	Prix d'achat librairie
Carte de lecteur	2.0 €
DVD	50.00 € ou moins selon le prix réel

Les documents faisant l'objet de perte ou dégradation seront ou remplacés par l'utilisateur à l'identique (hors DVD) ou remboursés au prix d'achat fourni par la médiathèque.

Pour les contentieux, seul un remboursement des documents sera accepté au prix d'achat du ou des documents concernés.

TARIFS PARTICIPATION AUX « ATELIERS CREATIFS »	
Participation à une animation ne nécessitant pas, par la Médiathèque, la production de petits matériels	2 €
Participation aux frais de fournitures de petits matériels nécessaires à l'atelier	5 €

8- Copie de documents (format papier ou envoi par courriel)

8.1. Copie de documents sur papier blanc

- Format A4 noir et blanc	0,15 €
- Format A4 couleur	0,30 €
- Format A3 noir et blanc	0,25 €
- Format A3 couleur	0,40 €

8.2. Copie Liste électorale

- Copie papier en noir et blanc (la page)	0,15 €
- Sur clef USB	2,75 €
- Sur CD Rom	2,75 €

8.3. Copie PLU

- CD Rom ou Clé USB	5.00 €
---------------------	--------

8.4. Fax

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.5. Scan

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.6. Courriels

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

9- Occupation du domaine public

- Part Fixe (forfaitaire et par jour)	3 €
- Bungalows (au m ² et par jour)	6,30 €
- Terrasses (au m ² par année)	3 €
- Activités commerciales ou artisanales installées de façon ponctuelle (Vente de Chrysanthèmes, Camions de vente de matériel, ...) par jour	40 €

Métiers forains (prix au m²) (fêtes foraines)

- de 0 à 49 m ²	6,30 €
- de 50 à 99 m ²	6 €
- de 100 à 199 m ²	5,20 €
- au-delà de 200 m ²	4 €

Métiers forains (cirques, expositions itinérants, spectacles, etc)

Prix au mètre linéaire	10 €
Cirques (par jour supplémentaire) au-delà de l'autorisation donnée	100 €

10- Occupation du domaine public/Marché de Noël

3m linéaire

(ne sont proposés que des stands de 3 mètres)

Avec électricité (par jour)	10 €
Sans électricité (par jour)	5 €

11- Marchés de plein vent

Sans fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3 €	0,50 €

Avec fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3 €	0.80 €
Camions vente itinérants (pizza, boissons, etc...)		5 € / jour

Sans fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	2.50 €	5.00 €

Avec fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	3.00 €	5.50 €

12 – Frais de fourrière

(arrêté du 3 août 2020 du Ministère de l'Intérieur)

Catégories de véhicules

Immobilisation matérielle	Quel que soit le véhicule	7.60 €
---------------------------	---------------------------	--------

Opérations préalables	Véhicule PL 44 t PTAC à 19t	22,90 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	22.90 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	22.90 €
	Voiture particulière	15.20 €
	Autres véhicules immatriculés	7.60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	7.60 €

Enlèvement	Véhicule PL : 44t ≥ PTAC > 19t	274.40 €
	Véhicule PL : 19t ≥ PTAC > 7.5t	213.40 €
	Véhicule PL : 7.5t ≥ PTAC > 3.5t	122 €
	Voiture particulière	121.27 €
	Autres véhicules immatriculés	45.70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	45,70 €

Garde journalière	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	9.20 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	9.20 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	9.20 €
	Voiture particulière	6.42 €
	Autres véhicules immatriculés	3 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	3 €

Expertise	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	91.50 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	91.50 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	91.50 €
	Voiture particulière	61.00 €
	Autres véhicules immatriculés	30.50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	30.50 €

13 – Reproduction de clés – Prêt de matériel

13.1. Reproduction de clés

Clé simple	15 €
Clé de sécurité <i>Pour information : lors de la restitution de clef à la Commune le remboursement sera effectué par mandat administratif</i>	40 €
Clé véhicule :	
- Clé simple	12 €
- Clé à puce	85 €
- Clé électronique	105 €
Pass Carte (Bernadou)	10 €
Changement de serrure	50 €
Clefs sécurisée	60 €

13.2. Prêt de matériel

Détérioration ou perte vidéo-projecteur	600 €
Détérioration ou perte table (plastique ou bois)	80 €
Détérioration ou perte banc	50 €
Détérioration ou perte chaise	20 €
Détérioration ou perte grille ou panneaux bois	100 €

13.3. Renouvellement de plaque de numérotation des maisons

Renouvellement de plaque (l'unité) <i>Pour rappel la 1^{ère} plaque est gratuite</i>	5 €
---	-----

14 – Cautions diverses

Cautions réservation stand Forum des Associations	20 €
Cautions prêt sonorisation	300 €
Cautions prêt vidéo-projecteur	300 €

15 – Stationnement zone bleue

Vente disque de stationnement	1 €
-------------------------------	-----

Département : HAUTE-GARONNE
 Commune : VILLEMUR-SUR-TARN
 Lieu-Dit : pechnauquie-sud
 Cadastre : section ZA , n° 173 - 178 - 185

Propriétaire : Communauté de Commune VAL'AIGO
PLAN DE DIVISION



S.A.R.L. de Géomètres-Experts
 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - ONET LE CHATEAU - VILLEMUR-SUR-TARN - FRONTON

E-mail : contact@lbpge.com - Tél. : 05.65.45.16.55
 Dossier : 220041 Echelle: 1/500
 Plan dressé le : 01/03/22 Géoréf : Lambert CC43
 Facteur d'échelle : 1 Nivellement : IGN NGF 69

Opérations Foncières

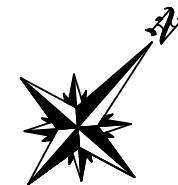
- Limite de Division
- Limite existante
- Application Cadastre sans valeur juridique

ORIGINE DES LIMITES

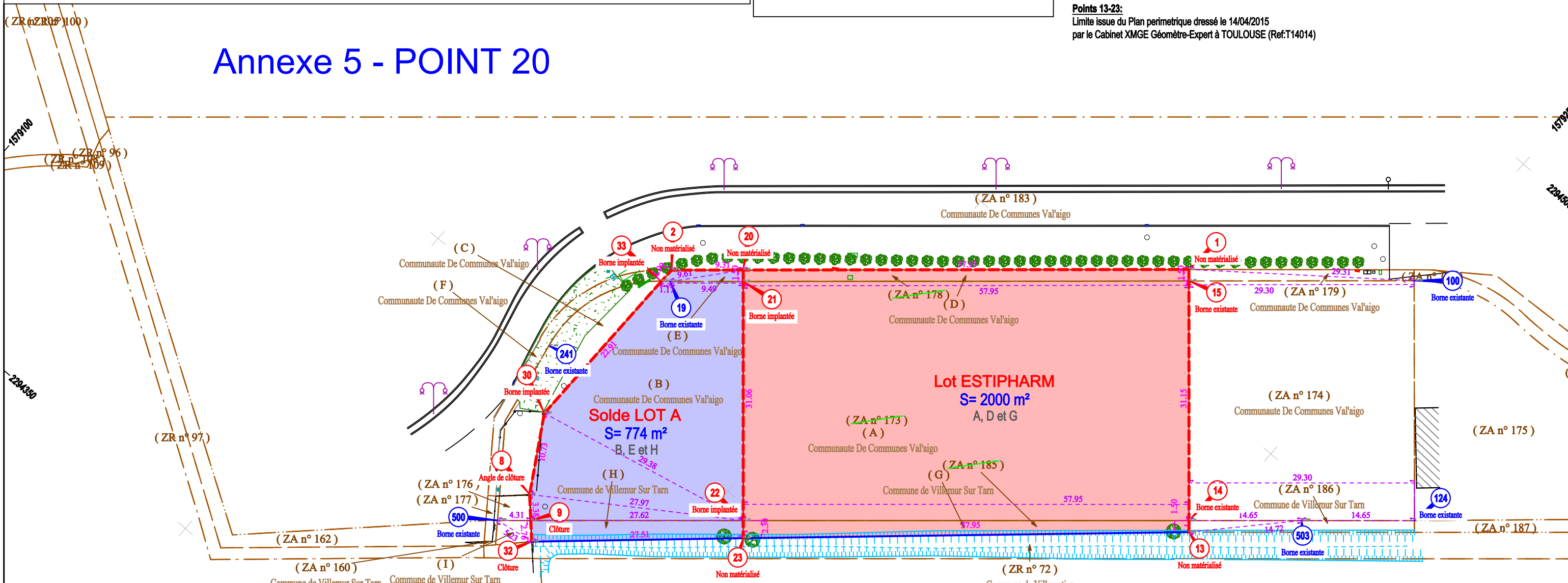
Points 1-13-14-15-100-124-503:
 Limite issue du Plan de lot dressé le 21/09/2018
 par le Cabinet XMGE Géomètre-Expert à TOULOUSE (Ref:T14014)

Points 1-19-20-241:
 Limite issue du Document d'arpentage dressé le 17/01/2014
 par M. Nicolas ARMAND Géomètre-Expert à FRONTON (Ref:1609H)

Points 13-23:
 Limite issue du Plan perimetrique dressé le 14/04/2015
 par le Cabinet XMGE Géomètre-Expert à TOULOUSE (Ref:T14014)



Annexe 5 - POINT 20



Sommets de Limite			
Points	X	Y	Nature
1	1579226.23	2294461.10	Non matérialisé
2	1579175.58	2294416.85	Non matérialisé
8	1579180.83	2294382.73	Angle de clôture
9	1579183.16	2294380.29	Clôture
13	1579248.67	2294435.36	Non matérialisé
14	1579247.88	2294436.49	Borne existante
15	1579227.21	2294459.97	Borne existante
19	1579176.42	2294415.61	Borne existante
20	1579182.59	2294422.97	Non matérialisé
21	1579183.58	2294421.84	Borne implantée
22	1579203.99	2294396.43	Borne implantée
23	1579205.50	2294396.69	Non matérialisé
30	1579175.33	2294391.95	Borne implantée
32	1579185.06	2294378.28	Clôture
33	1579175.53	2294414.86	Borne implantée
100	1579249.25	2294479.23	Borne existante
124	1579269.78	2294455.73	Borne existante
241	1579170.13	2294398.98	Borne existante
500	1579179.90	2294377.46	Borne existante
503	1579258.72	2294446.12	Borne existante

Signatures Document	
Communaute De Communes Val'aigo	
Commune de Villemur Sur Tarn	
Le Géomètre Expert Soussigné	

Tableau de Contenance			
Commune	Parcelles Mères	Désignation Fille	Contenance
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 173	A	17 a 38 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 173	B	6 a 87 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 173	C	1 a 54 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 178	D	0 a 84 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 178	E	0 a 14 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 178	F	0 a 60 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 185	G	1 a 78 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 185	H	0 a 73 ca
Villemur-sur-Tarn	ZA n° 185	I	0 a 11 ca